

JOURNÉES DU DROIT

— DE L'AJEFO —



LE PROCÈS SIMULÉ FICHE PÉDAGOGIQUE 2

CAHIER DE L'ENSEIGNANT

Organisé par :

ajefo

Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario

Financé par :



La Fondation
du droit
de l'Ontario

**ATTENTION**

La fiche pédagogique 2 est une suite à l'activité de la fiche pédagogique 1. Vous devez vous assurer d'avoir fait les exercices de la fiche pédagogique 1 avant de vous lancer dans celle-ci.

Niveau	Élèves du secondaire des écoles francophones du Canada. 9 ^e à 12 ^e année
Objectifs pédagogiques	À la fin des activités de la formation, l'élève sera capable de : <ul style="list-style-type: none">• Comprendre comment se déroule un procès au Canada• Débattre pour l'accusé et la victime d'un crime
Durée	Approximativement 60 minutes (la durée des activités peut toujours varier).
Domaines touchés	Droit criminel, harcèlement, intimidation et discrimination.
Fiche scénario	Il est recommandé d'utiliser le scénario en conjonction avec cette fiche pédagogique. Le scénario aide à mettre les élèves en situation. La fiche sera déjà incluse dans la fiche élève.
Matériel nécessaire	Ordinateur : les élèves devront faire une recherche internet.

PRÉPARATION AU PRÉALABLE :

Les élèves ont besoin d'avoir fait les exercices de la fiche pédagogique 1 avant de démarrer cette fiche. Les élèves n'ont pas besoin de connaissance spécifique au préalable.



SCÉNARIO : LA CYBERINTIMIDATION

RAPPEL : Voici l'histoire de Moustafa et Léo qui a été vu dans la fiche pédagogique 1.

Moustafa (17 ans) est né à Ottawa d'une mère québécoise et d'un père mauritanien. Il fréquente une école publique francophone dans la région d'Ottawa. Depuis que le groupe État islamique (EI, ISIS, ou Daesh) est devenu un phénomène médiatique qui prend du terrain en Iraq et en Syrie, les camarades de classe de Moustafa l'appellent ISIS en blaguant.

Léo (18 ans), un camarade de classe de Moustafa, a poussé la blague un peu plus loin. Il a envoyé des messages dans le *chat* de l'école (*salon de clavardage*) avec une image de Moustafa photoshoppée (*trucage photo*) comme membre de l'État islamique. Il a aussi envoyé des messages du même genre à **Habiba, la sœur de Moustafa**. À travers la page Facebook de Moustafa, Léo a aussi eu accès à la page des parents de Moustafa. Il continuait d'envoyer des messages qui mélangent la religion islamique et des groupes terroristes comme ISIS à toute l'école, Moustafa, sa sœur et ses parents. Il a envoyé ces messages au moins une dizaine de fois.

Un jour, Léo a réussi à obtenir le mot de passe du compte Facebook de Moustafa. Il a alors modifié le profil de Moustafa : il a dessiné Moustafa et toute sa famille comme des membres de l'État islamique. Léo a aussi téléchargé de la musique et des vidéos de l'État islamique sur le compte Facebook de Moustafa.

Quand Moustafa a ouvert son compte Facebook et a vu ce qui s'est passé, il a été traumatisé, embarrassé, dévasté. Il en a même fait une dépression. Moustafa pense que sa sécurité et celle de sa famille sont menacées. Il se sent en danger et ne va plus en classe. Quand les parents de Moustafa ont appris ce qui est arrivé à leur fils, ils se sont plaints à la direction de l'école.

Après une enquête à l'interne, la direction de l'école a décidé de confier le dossier à **la police municipale** pour déterminer ce qui s'est passé. Après deux jours d'enquête, Léo est arrêté par deux policiers anglophones unilingues. Léo est accusé d'avoir commis trois crimes:

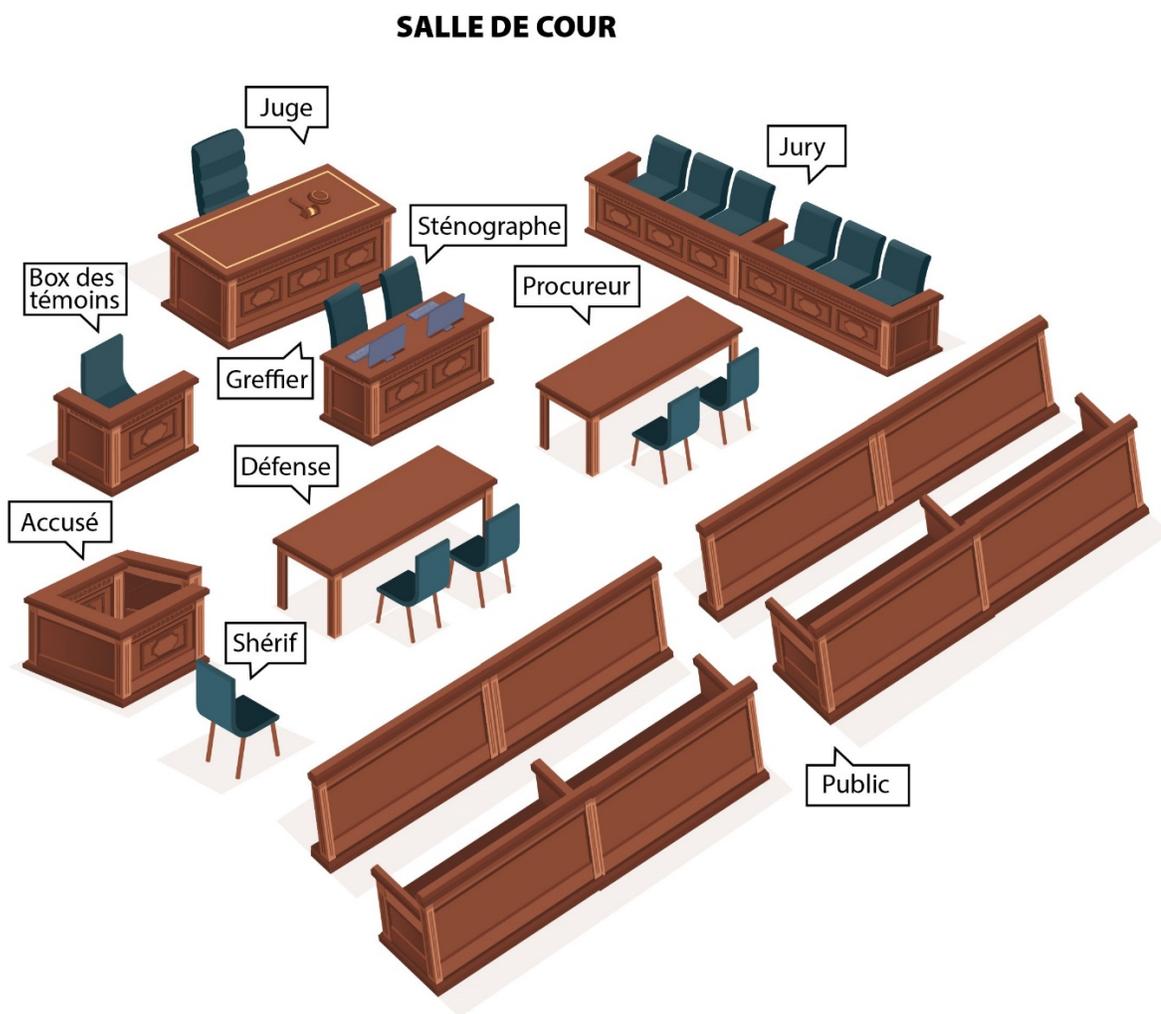
- **Harcèlement criminel**
- **Libelle** diffamatoire
- **Faux messages, propos indécents**

Les policiers expliquent à Léo ses droits en anglais. Léo ne parle pas bien l'anglais, alors il ne comprend pas pourquoi il est arrêté. Les policiers lui remettent une citation à comparaître au Palais de justice d'Ottawa le 15 avril 2021 à 12h30.



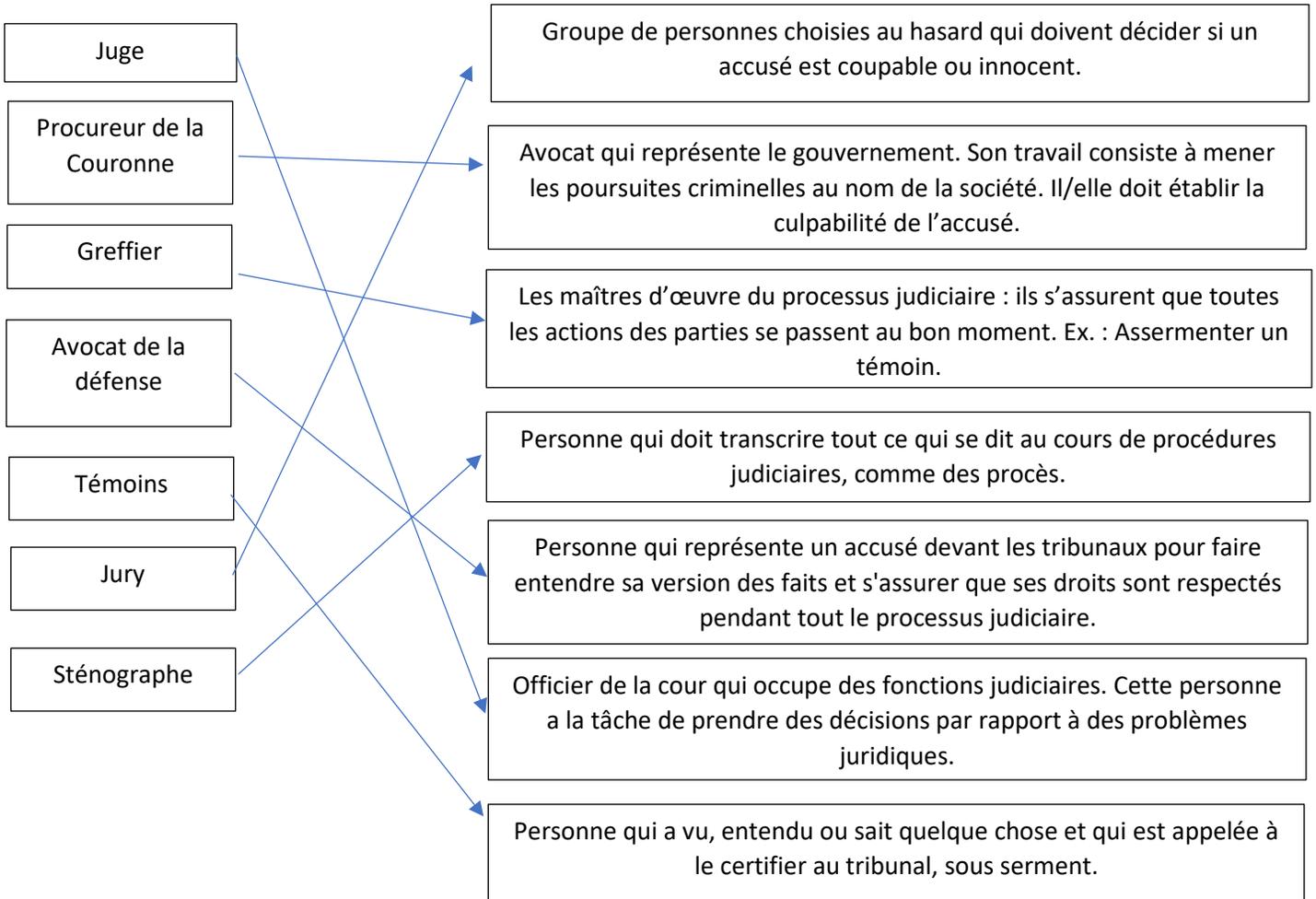
ACTIVITÉ 1 : PROCÈS CRIMINEL ET LES DIFFÉRENTS RÔLES

Voici un schéma qui donne une idée à quoi ressemble une salle pendant un procès criminel





EXERCICE : Associez le rôle de chaque personne à son métier (10 minutes)





ACTIVITÉ 2 : DÉFINITIONS À RETENIR

Dans la fiche pédagogique 1, nous avons vu les termes importants reliés à la cyberintimidation. Pour cette deuxième partie, nous allons voir trois autres notions importantes reliées au procès.

Léo s'est fait arrêter par la police. La police l'accuse d'avoir commis les crimes suivants: Harcèlement criminel - Libelle diffamatoire - Faux messages, propos indécents

Exercice : Avant de voir ensemble les définitions, essayez de remplir par vous-mêmes les trous de chaque définition. (10 minutes)

Instruction pour enseignant – donnez le temps aux élèves de remplir les trous avant de voir ensemble les réponses.

PROCÈS

L'étape la plus importante d'une poursuite judiciaire. Pendant le procès, **un juge et/ou jury** entend les éléments de preuve dans **une salle de cour**. Le but du procès est d'entendre les **éléments de preuve** et décider si l'accusé est **coupable** ou non.

CITATION À COMPARAÎTRE

La citation à comparaître est un **document papier** qui oblige une personne à **se présenter** au tribunal pour **témoigner** ou remettre un document.

Bon à savoir!

Si cette personne ne se présente pas au tribunal, elle peut recevoir une amende ou être accusée d'outrage au tribunal et peut être arrêtée par la police.

FARDEAU DE LA PREUVE

Le fardeau de la preuve est la **responsabilité** d'une des parties de **convaincre** le juge que sa version des faits est **vraie**.

Dans un procès criminel, le fardeau de la preuve revient au **procureur de la Couronne** de démontrer au **juge et/ou jury** que l'accusé est coupable d'avoir commis un crime.

HORS DE TOUT DOUTE RAISONNABLE

Le **procureur de la Couronne** doit **prouver** ses arguments de sorte qu'il ne reste aucun doute raisonnable dans l'esprit du juge ou des jurés.

Bon à savoir!

Le concept « hors de tout doute raisonnable » est une sous-catégorie de fardeau de la preuve.



ACTIVITÉ 3 : DÉBAT EN CLASSE

Exercice : En prenant l'histoire de Moustafa et Léo. Défendez les deux points de vue suivants. Vous allez donc prendre le rôle à la fois du procureur de la Couronne qui poursuit Léo et l'avocat de la défense (25 min approx.).

Pour cet exercice, vous avez aussi des éléments de preuve qui peuvent vous appuyer aux pages 8 et 9.

Instruction pour enseignant – Laissez les élèves présenter leurs arguments et débattre ensemble les deux points de vue. Ensuite, expliquez à l'oral quelques arguments qui auraient pu être mentionnés.

Arguments pour défendre la victime Moustafa

- Léo a envoyé de multiples messages à Moustafa, sa famille et à toute l'école. Nous avons en preuve des passages des chats. Il a inventé de fausses rumeurs à propos de Moustafa (libelle diffamatoire).
- Léo a aussi changé le profil Facebook de Moustafa pour y mettre du contenu offensant. Léo a intimidé et harcelé Moustafa à tel point que Moustafa a fait une dépression, craint pour sa vie, et ne se rend plus à l'école. Ceci prouve au sens du Code criminel qu'il s'agit de harcèlement.
- Les documents de preuve démontrent aussi que Léo a commis ces actes, sans excuses légitimes et avec l'intention de harceler Moustafa car il a communiqué sans cesse avec lui (harcèlement criminel).
- Il a changé les comptes Facebook de Moustafa (faux messages, propos indécents).

Arguments pour défendre la victime Léo

- Léo a seulement voulu faire une blague à Moustafa. Rien ne prouve que Léo ait commis du harcèlement criminel ou libelle diffamatoire.
- Léo avait l'intention d'alarmer ou d'ennuyer Moustafa comme l'indique le Code criminel dans l'infraction « faux messages, propos indécents », mais Léo n'avait pas l'intention d'intimider et ne savait pas que Moustafa se sentait en danger. Léo aime faire rire ses camarades de classe.
- Avec l'augmentation des activités dans les réseaux sociaux, ce genre de blagues sont très fréquentes et parfois on change des photos pour en faire des « memes » ça ne compte pas comme du harcèlement ni du libelle diffamatoire.



DOCUMENTS DE PREUVE

CHAT DE L'ÉCOLE

Vous savez- que Moustafa c'est un terroriste? Il fait partie de l'État islamique avec toute sa famille HAHAH.

LÉO

Non, mais ce n'est pas vrai. Comment tu le sais?

EMILIE

Ah bon? J'espère qu'il ne reviendra plus à notre école dans ce cas. Je hais les terroristes.

ÉRIC

Allez voir son profil Facebook si vous ne me croyez pas. Regardez ses photos et la musique qu'il publie. C'est la preuve que c'est un vrai terroriste.

LÉO

Je viens de regarder sa page Facebook. Quelle horreur! C'est honteux qu'on l'accepte encore à l'école. On devrait l'expulser!

EMILIE

C'est vraiment un terroriste! On devrait « report » sa page Facebook et appeler la police. Je ne ferai plus partie de ces amis.

ÉRIC

Mais qu'est ce que vous racontez? C'est pas vrai! C'est pas moi qui a publié toutes ces photos. Quelqu'un a piraté mon compte Facebook. Je ne suis pas un terroriste, je vous jure!

MOUSTAFA



DOCUMENTS DE PREUVE

MESSAGES DE LÉO À HABIBA

Today

Salut Traite Habiba! Je sais que tu es membre de l'EI. Elle est super la page Facebook de ton frère! Combien vous êtes payés pour parler de ISIS sur Facebook??

T'as pas d'autres choses à faire?
Arrête de m'envoyer des conneries pareilles!

Avoue ça te manque de bombarder des maisons?

Mais ça va pas de dire des choses comme ça?
T'es fou ou quoi?

Hahahaha

C'est ça le travail de ton père? Vous êtes au Canada pour nous espionner?

Vous essayez de trouver du monde qui veut se faire exploser aussi hein?

BOOM! Haha
HAHAHAHAHAHAHAHA

Lâche-moi!



DISCUSSION FINALE EN CLASSE (10 min approx.)

Si vous étiez juge ou jury, est-ce que vous déclariez Léo coupable de:

1. Harcèlement criminel, ou
2. Libelle diffamatoire, ou
3. Faux messages propos indécents?

Instruction pour enseignant – Laissez les élèves donner leurs opinions. Ensuite, expliquez ceci :

Lorsqu'une personne est chargée de plusieurs infractions, le juge ou le jury peut décider de la déclarer coupable pour:

- Une seule de ces infractions
- Certaines de ces infractions
- Toutes ces infractions

Tout dépend des arguments présentés par le procureur de la Couronne et l'avocat de la défense pendant le procès.

Ou bien est-ce que vous allez décider qu'il s'agissait juste de blagues inoffensives?

Instructions pour enseignant – Laissez les élèves donner leurs opinions. Est-ce que les élèves pensent vraiment que ce sont que des blagues inoffensives ou bien s'agit-il d'un crime?

Instruction pour enseignant – Indiquez à la fin de la discussion que tout même qu'aux termes de la loi, ce qu'a fait Léo est un crime, car Moustafa a gravement été affecté par ses actions et sa famille en a souffert aussi. Les éléments de preuves sont aussi un grand appui.

Pour en savoir plus sur comment se déroule un procès, vous pouvez consulter le texte suivant en ligne « Comment se déroule un procès criminel au Canada » : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-se-deroule-un-proces-criminel-au-canada>

FIN DE L'ACTIVITÉ!

Merci de votre participation



Sondage de rétroaction

Merci de prendre quelques minutes pour remplir un sondage de rétroaction suite à votre utilisation des ressources pédagogiques développées par l'AJEFO dans le cadre des Journées du droit.

Ce sondage vous permettra de nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer les Journées du droit futures de l'AJEFO.

S'il-vous-plaît cliquer sur le lien suivant pour accéder au sondage de rétroaction en ligne :
<https://forms.gle/QtZeNMpbtjYamwHD9>